



À découvrir :

1.	LE MOT DE L'ÉCHEVINE.....	2
2.	ATTEINDRE LES OBJECTIFS COMMUNAUX EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE (PST).....	2
3.	OCTROI D'UNE PRIME POUR DES BANDES ENHERBÉES ET/OU FLEURIES.....	3
4.	L'ENTRETIEN DES HAIES COMMUNALES.....	4
5.	LE COMITÉ DE CONCERTATION AGRICOLE	4
6.	L'ÉROSION DES TERRES	5
7.	CURAGE DES BASSINS D'ORAGE AGRICOLES	6
8.	ÉVITER LES CONFLITS : LA VOIRIE DE REMEMBREMENT, UN ESPACE PARTAGÉ.....	7
9.	ENTRETIEN DES BORDS DES VOIRIES	8
10.	CALAMITÉS AGRICOLES.....	9
11.	DÉPÔTS SAUVAGES	9
12.	EXTENSION DE LA SABLIERE	10
13.	OBLIGATION DE METTRE PAR ÉCRIT DES BAUX À FERME	10
14.	RÉMUNÉRATION CARBONE DES AGRICULTEURS	11
15.	PRIMES POUR LES VERGERS.....	11
16.	SOUTIEN À LA PRODUCTIONS LOCALES.....	12
17.	À L'ÉCOUTE DE VOS ATTENTES : UNE ENQUÊTE.....	12





1. LE MOT DE L'ÉCHEVINE

Mesdames, Messieurs,

Il est évident pour tout le monde que cette année 2020 fut, entre périodes de sécheresse et Covid-19, loin d'être une partie de plaisir.

Il ne fut pas aisé non plus de se réunir et de partager. Néanmoins nous avons pu avancer de manière concrète sur certains dossiers notamment ceux concernant les inondations et l'érosion de sols, et également apporter une attention particulière à votre demande d'entretien des arbres et haies le long des chemins de remembrement et voiries communales.

Vu les circonstances, un comité de concertation ne pourra se tenir cet hiver.

Ce courrier est donc le moyen qui m'est apparu comme le plus efficace pour vous présenter le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour l'année 2021.

Je vous invite à le lire attentivement et à nous faire part de vos remarques et suggestions.

J'espère de tout cœur que 2021 nous permettra de nous revoir de manière plus régulière afin d'améliorer encore le dialogue et les décisions.

Je voudrais également en profiter pour, en mon nom et au nom du service environnement, vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2021.

Je reste à votre écoute.

Sophie Dehaut
Échevine

2. ATTEINDRE LES OBJECTIFS COMMUNAUX EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE (PST)

Les objectifs opérationnels et les activités définis par la commune, en lien direct ou indirect avec l'agriculture, sont les suivants :

 **Favoriser les bonnes pratiques agricoles** via :

- La promotion de l'Agroécologie
- L'organisation de conférences, formations et promotion de l'agriculture durable
- La mise sur place d'un groupe de réflexion sur l'amélioration des pratiques agricoles sur le territoire communal
- La promotion de la production locale et de la vente en circuit court

 **Rendre l'espace public plus propre**

- Aménagements pour limiter l'accès aux points noirs (remembrements) relatifs aux dépôts sauvages

 **Lutter contre les inondations et les coulées de boue** via

- La réalisation des aménagements de lutte contre les inondations et les coulées de boues
- La planification du curage et entretien des bassins d'orage





3. OCTROI D'UNE PRIME POUR DES BANDES ENHERBÉES ET/OU FLEURIES



Le 16 décembre 2020, le conseil communal s'est prononcé pour la mise en place **d'une prime pour les agriculteurs mettant en place des bandes enherbées (800 €/ha) et/ou fleuries (1200 €/ha)** afin de :

- 👍 Permettre l'entretien des haies communales (voir plus loin)
- 👍 Lutter contre l'érosion des terres (voir plus loin)

Pour obtenir ces primes, rendez-vous sur le site internet de la commune pour télécharger le dossier de demande de primes. Ce dossier comprend 3 documents à remplir :

- Les coordonnées de l'agriculteur
- La localisation et les dimensions des bandes enherbées et/ou fleuries mises en place
- Une attestation sur l'honneur que les bandes enherbées et/ou fleuries ne servent pas à l'obtention d'autres avantages financiers

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :
environnement@mont-saint-guibert.be



4. L'ENTRETIEN DES HAIES COMMUNALES

Un marché public a été attribué pour **l'entretien d'environ 8 km de haies** situées le long des chemins de remembrement côté voirie, mais aussi côté champ.

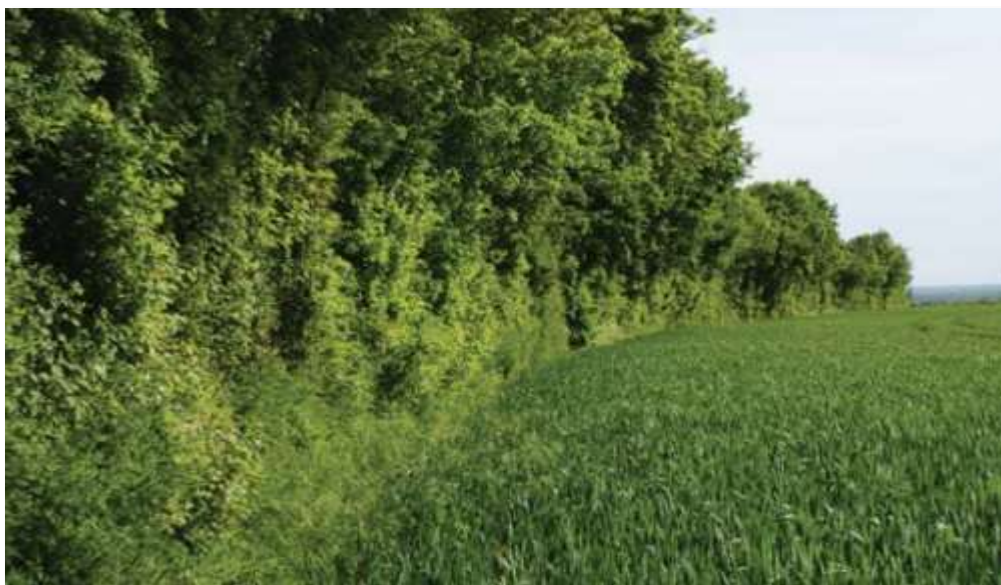
Deux campagnes d'entretien sont prévues par an : **fin mars et mi-septembre**.

Afin de permettre l'entretien annuel, la commune recommande la mise en place de bandes enherbées lorsque les cultures prévues ne permettraient pas l'accès à la terre aux périodes d'intervention prévues.

Afin de permettre cet entretien **de manière optimale pour tous**, la commune souhaite s'arranger avec les agriculteurs afin de fixer la fréquence et la date la plus propice en mars ou septembre.

Si vous souhaitez que les haies soient entretenues **côté champs**, n'hésitez pas à revenir vers nous en mentionnant l'endroit et la date souhaitée :

environnement@mont-saint-guibert.be



5. LE COMITÉ DE CONCERTATION AGRICOLE

Dès que les conditions sanitaires le permettront, **nous relancerons le comité de concertation agricole** comme les années précédentes. Ceci nous permettra d'échanger à nouveau sur les pratiques et envies d'avenir, les conseils, les formations souhaitées... Vous souhaitez y voir abordé une thématique particulière ? Vous avez envie que ce comité prenne une forme spéciale (un petit déjeuner ? des apéros de discussion ? des soirées thématiques ?)

Envoyez vos souhaits à environnement@mont-saint-guibert.be



6. L'ÉROSION DES TERRES

L'érosion des terres agricoles pose des problèmes aux agriculteurs, aux citoyens et à la commune !

La commune est déterminée à **lutter contre cette érosion**. Une cartographie, 12 études et des recommandations ont été réalisées par le GISER (gestion intégrée sol-environnement-ruissellement).

Différentes solutions seront proposées :

- Financement de l'implantation de bandes enherbées et/ou fleuries sur base des recommandations du GISER
- Financement de l'implantation de miscanthus dans les axes de ruissellement
- Etude de priorisation et d'estimation des budgets nécessaires au curage des bassins d'orage en aval des terres cultivées (voir ci-dessous).

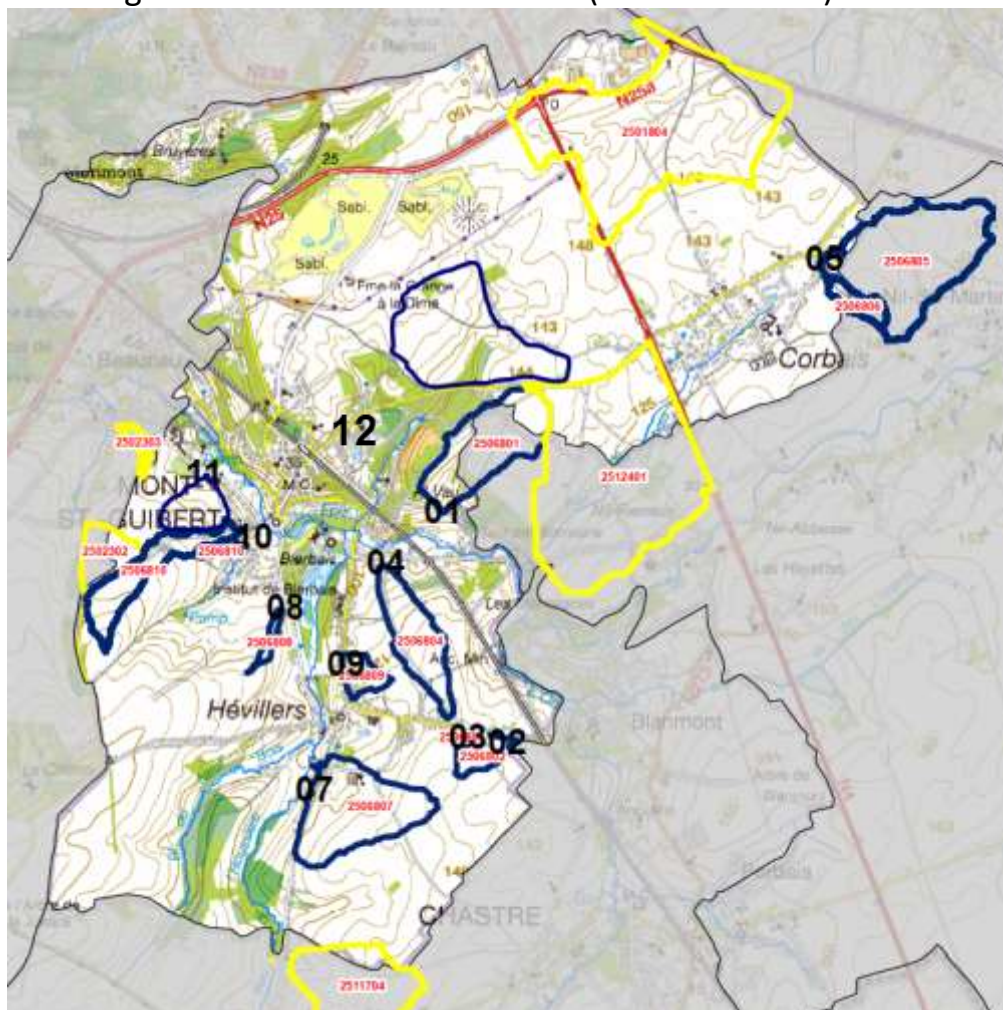


Figure 1 : L'essentiel des terres cultivées à Mont-Saint-Guibert ont fait l'objet d'une expertise du GISER par rapport à l'érosion des sols. Les recommandations ne sont jusqu'à présent que peu prise en compte. Les limites bleu marine et jaune indiquent les différents bassins versants qui ont été expertisés. Les bassins versants jaunes sont ceux dont l'exutoire se situe sur une commune voisine.



7. CURAGE DES BASSINS D'ORAGE AGRICOLES

Ce sont des milliers de mètre cube de terre qui doivent être évacués des bassins d'orage.

Ces terres proviennent des cultures en amont. Le plus simple et le moins cher serait de pouvoir **les épandre sur les terres cultivées en amont.**

Vous êtes prêt à collaborer avec la commune pour l'épandage de ces terres sur vos sols ?
Et ainsi, récupérer par la même occasion, des m³ qui ont glissé ?

N'hésitez pas à vous manifester => environnement@mont-saint-guibert.be

Ces terres seront évidemment analysées par la commune avant tout épandage.



Figure 2 : Petit à petit les terres érodées viennent remplir les bassins d'orage et engendrent des milliers de m³ de terres qui doivent être évacués.



8. ÉVITER LES CONFLITS : LA VOIRIE DE REMEMBREMENT, UN ESPACE PARTAGÉ

Comme vous avez pu le constater, à fortiori lors des périodes de confinement, les voiries de remembrement sont empruntées non seulement par les agriculteurs, mais également par les piétons, les cyclistes et aussi pour certaines d'entre elles (rue du Chenoy, chemin du Captage, ...) par des voitures.

Les travaux agricoles ont parfois comme conséquence que la voirie devient temporairement impraticable **pour certains utilisateurs**.

Or, il faut savoir **qu'un simple arrêté de police** auprès de la commune **avant** les travaux, permet - si nécessaire - de bloquer cette voirie le temps des travaux agricoles.

L'agriculteur peut ainsi travailler en toute quiétude et les autres usagers empruntent un autre parcours temporaire.

Ce dispositif permet d'éviter de nombreux conflits !



Figure 3 : Les travaux agricoles peuvent rendre la voirie temporairement impraticable pour certains utilisateurs.



9. ENTRETIEN DES BORDS DES VOIRIES

Du fait de l'érosion des terres, les sédiments s'accumulent avec le temps aux bords des voiries. Ceci finit par entraîner des stagnations d'eau. En 2020, la commune a dû intervenir aux endroits suivants :

- Chemin Vital Falisse : Illustration des travaux réalisés (avant – après)



- Chemin Vital Falisse : Illustration des travaux réalisés (avant – après)



- Chemin du Perriqui : Illustration des travaux réalisés (avant – après)



Vous constatez d'autres endroits nécessitant une évacuation des terres qui se sont accumulées en bord de voiries ? **N'hésitez pas à nous le signaler :**
environnement@mont-saint-guibert.be



10. CALAMITÉS AGRICOLES

La sécheresse du printemps et de l'été 2020 a fait de nombreux dégâts !

Nous avons pu le constater avec certains d'entre vous lors de la réunion de la **commission de constat des dégâts** aux cultures début octobre 2020. L'occasion de vous rappeler que **cette commission se réunit si (et seulement si) un agriculteur en fait expressément la demande par écrit** au bourgmestre (courrier postal ou courriel).

Par ailleurs pour ceux qui n'ont pas encore rendu, la date limite de rentrée des bons de pesée pour le deuxième constat, a été fixée au **31 décembre 2020**.

11. DÉPÔTS SAUVAGES



L'année 2020 fut à nouveau une année noire en ce qui concerne les dépôts clandestins en bordure des champs : amiante, déchets de construction, matelas, ...

La commune - qui prend en charge ces dépôts - y est évidemment très sensible. Nous vous encourageons à **signaler tout dépôt que vous auriez constaté**.

Outre la limitation de l'accès aux voiries de remembrement, la commune a prévu d'acquérir **des caméras fixes temporaires** afin de pouvoir identifier les coupables.



12. EXTENSION DE LA SABLÈRE



Le projet d'extension de la sablière a été approuvé. Ce sont **47 hectares de terres agricoles** qui vont être supprimés. Ceci correspond à **2,5%** de la superficie de la commune.

À l'heure actuelle la superficie des terres agricoles (terres arables, cultures permanentes, friches agricoles et surfaces enherbées) correspond à **65,2% de la superficie communale**.

13. OBLIGATION DE METTRE PAR ÉCRIT DES BAUX À FERME

La commune, le CPAS et les fabriques d'église **sont propriétaires** de toute une série de terrains exploités par des agriculteurs sur le territoire de la commune.

Or, la plupart de ces baux sont encore oraux...

L'obligation de les mettre par écrit est à la fois :

- **dans l'intérêt de l'agriculteur**, sinon les baux sont supposés se terminer (au plus tard) en 2038,
- **dans l'intérêt des acteurs publics** avec la possibilité d'y inclure la mise en place de clauses environnementales.





14. RÉMUNÉRATION CARBONE DES AGRICULTEURS

La commune a été contactée par une entreprise proposant de **réaliser un bilan carbone des exploitations du territoire** et aussi de **prodiguer des conseils agronomiques** aux producteurs du territoire à intervalle régulier. L'objectif est notamment que l'agriculteur puisse **augmenter le taux de carbone présent dans ses sols** et, de ce fait, **générer des certificats carbone** qui seraient ensuite vendus à des entreprises souhaitant verdir leurs images.

Malheureusement, des discussions préliminaires avec certains d'entre vous ont encouragé la commune à ne pas aller plus loin dans ce dossier pour le moment.

15. PRIMES POUR LES VERGERS



L'intérêt de la **combinaison [fruitiers hautes-tiges >< pâture]** n'est plus à démontrer. Cette année la commune a planté des fruitiers hautes-tiges dans la pâture communale à Corbais. Pour rappel, une subvention de **25€/arbre** existe et les conditions sont reprises à l'article 8 de l'arrêté du gouvernement wallon du 8 septembre 2016, modifié le 15 octobre 2020.

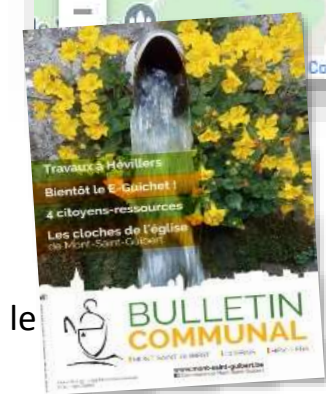
Retrouvez toutes les infos sur le site www.wallonie.be (<https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-subvention-pour-la-plantation-dune-haie-vive-dun-taillis-lineaire-dun-verger-et>).



16. SOUTIEN À LA PRODUCTIONS LOCALES



La commune salue l'initiative de cartographie des producteurs locaux de la FJA (Fédération des jeunes agriculteurs).



Nous souhaitons aller plus loin en **rencontrant nos producteurs locaux** afin de leur **donner de la visibilité** via des articles, des interviews dans bulletin communal et sur le site internet.



17. À L'ÉCOUTE DE VOS ATTENTES : UNE ENQUÊTE

Afin de faire évoluer la relation entre les agriculteurs et la commune, nous avons prévu de **réaliser une enquête durant l'été 2021** auprès des agriculteurs de la commune afin de cerner :

- les besoins et leurs attentes vis-à-vis de la commune.
- les freins qu'ils identifient à la réalisation des objectifs communaux.

Nous vous tiendrons au courant.